



Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut

Société Coopérative Membre d'INTER-REGIES et LE CABLE

Siège Administratif : Rue du Commerce 4 • B - 6470 RANCE

RPM Charleroi

TVA BE 0201.712.587

DEXIA : IBAN : BE11 0910 0074 8848

BIC : GKCCBEBB

POSTE : IBAN : BE40 0000 1721 4163

BIC : BPOTBEB1

Téléphone 32.(0)60.45.91.60

Téléfax 32.(0)60.41.17.94

Permanence dépannage

Jour et nuit 060-41.10.10

RANCE, le 25 octobre 2018

Administration communale
de
6590 MOMIGNIES



A RAPPELER DANS LA REPONSE
18-0236-DW/MH
N°

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale extraordinaire de notre Association qui se tiendra à la Ferme Bossart, Rue Pauline Hubert à Rance le **mercredi 28 novembre 2018 à 18 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des scrutateurs et vérification des parts sociales représentées.
2. Correction des modifications statutaires conformément à la décision de la Tutelle du 16.07.2018 (articles 39, 44, 45, 46, 54 alinéa 3, 57 alinéa 4) – Mise en conformité avec le décret du 29 mars 2018 relatif à la Gouvernance et transparence des mandats publics en Wallonie.

Conformément à l'article L 1523-13 § 1^{ER} (alinéas 4 et 5) du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Nous rappelons à nos associés que la convocation à l'Assemblée Générale, de même que l'ordre du jour doivent faire l'objet d'un affichage dans les 48 heures de leur réception.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur

D. WALLÉE

Le Président

Ch. DUBUIS